

L'AN DEUX MIL NEUF

LE VINGT SEPT NOVEMBRE

Me Alain DEBROSSE, Notaire associé soussigné, et membre de la Société Civile Professionnelle dénommée "Alain DEBROSSE et Nicolas DEBROSSE" Notaires associés et titulaires d'un office notarial à MAGNAC-BOURG (HAUTE-VIENNE), 87380,

A la requête des personnes ci-après identifiées, a reçu le présent acte authentique de NOTORIETE, après le décès de Monsieur Antoine D'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC,

**REQUERANTS**

1°) Madame Pascale, Marie, Aude, Roseline, Catherine MONNIE née D'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC

2°) Madame Sophie, Maïder, Marie, Nicole BOLELLI née D'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC,

Ci-après dénommés les ayants droits.

Lesquels ont affirmé qu'ils ont vocation à recueillir tout ou partie de la succession de la personne ci-après désignée "LE DEFUNT" dont la dévolution successorale s'établit, à leur connaissance personnelle, ainsi qu'il est indiqué ci-après :

**DEFUNT**

Monsieur Antoine, Marie, Joseph, Adrien D'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC, Agriculteur, de nationalité Française, veuf de Madame Brigitte DE SAINT PASTOU DE BONREPEAUX, demeurant à CHATEAU CHERVIX (87380), Fayat.

N'ayant pas conclu de pacte civil de solidarité.

Né à CAUDERAN (33000), le 24 mai 1938.

Décédé à CAZAUBON (32150), le 24 octobre 2009.

25 EUROS

### ABSENCE DE DISPOSITION À CAUSE DE MORT

On ne lui connaît aucune disposition de dernières volontés et il résulte d'un compte rendu d'interrogation du fichier central des dispositions de dernières volontés ci-annexé qu'aucun testament ou donation à cause de mort n'y a été mentionné.

### DEVOLUTION SUCCESSORALE

#### HERITIERS

1°/ Madame Pascale, Marie, Aude, Roseline, Catherine D'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC, sans profession, épouse de Monsieur François Henri Daniel MONNIE, de nationalité Française, demeurant 18 Avenue de la Rhune 64100 BAYONNE.

Née à TOULOUSE (31000), le 20 novembre 1964.

Mariée avec Monsieur MONNIE sous le régime de la séparation de biens aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître LAUCK-CHOISNE Notaire à BISCAROSSE (40) le 22 juillet 1989, préalable à leur union célébrée à la mairie de BISCAROSSE (40), le 26 08 1989, régime non modifié depuis lors.

*La fille du DEFUNT, (issue de l'union de Mr Antoine Marie Joseph Adrien D'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC et de Mme de LAFORCADE Véronique Marie Emilie Marguerite) héritière pour la moitié en pleine propriété.*

2°/ Madame Sophie, Maïder, Marie, Nicole D'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC, Avocate, de nationalité Française, épouse de Monsieur Arnaud, Thibault, Hugues BOLELLI, demeurant à LA GARDE (83130), 905 Bis Avenue du Commandant HOUOT.

Née à LIMOGES (87100), le 13 août 1980.

Mariée sous le régime de la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître NENERT notaire à PARIS le 04 juillet 2005 préalable à leur union célébrée à la mairie de CAZAUBON (32150), le 26 août 2005 ; ledit régime n'ayant subi aucune modification contractuelle ou judiciaire postérieure, ainsi déclaré.

*La fille du DEFUNT, (issue de l'union de Monsieur Antoine Marie Joseph Adrien d'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC et de Madame Brigitte de SAINT PASTOU DE BONREPEAUX), héritière pour la moitié en pleine propriété.*

### PIECES D'ETAT CIVIL - FICHER CENTRAL DES DISPOSITIONS DE DERNIERES VOLONTES

Pour appuyer les affirmations ci-dessus, le notaire soussigné fait mention des pièces suivantes :

- un extrait de l'acte de décès du défunt susnommé,
- une copie du livret de famille,
- les actes de l'état civil suivants :
- . extrait d'acte de naissance du DEFUNT



- une attestation délivrée par le Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés indiquant qu'il n'existe pas d'inscription.

**AFFIRMATION DES AYANTS DROIT**

LES AYANTS DROIT susnommés affirment sous les peines édictées par l'article 730-5 du Code civil, que la dévolution successorale telle qu'elle est établie ci-dessus est exacte et se réservent la faculté d'accepter purement et simplement, à concurrence de l'actif net, ou même de renoncer ultérieurement à la succession.

**AVERTISSEMENT AUX AYANTS DROIT**

Conformément aux dispositions de l'article 69 du décret numéro 55-1350 du 14 Octobre 1955, les ayants droit ont été informés de l'obligation qui leur est imposée par l'article 29 du décret numéro 55-22 du 4 Janvier 1955, de faire constater par une attestation notariée, la transmission ou constitution par décès à leur profit des droits réels immobiliers dépendant de cette succession.

Et lesdits ayants droit ont chargé le notaire soussigné d'établir cette attestation, si elle est nécessaire dans le délai prévu par la loi.

**DONT ACTE sur trois pages**

Fait et passé au siège de l'Office Notarial dénommé en tête du présent acte.

A la date sus indiquée.

La lecture du présent acte a été donnée aux parties et les signatures de celles-ci sur ledit acte ont été recueillies par le notaire soussigné,

Et le notaire a signé le même jour.

Les comparants approuvent :

Renvois : aucun

Mots rayés nuls : aucun

Chiffres rayés nuls : aucun

Lignes entières rayées nulles : aucune

Barres tirées dans les blancs : aucune

*[Handwritten signatures and initials]*  
A large, stylized signature is written across the bottom of the page. To its right, there are several smaller handwritten marks, including the initials "P.A." and a signature that appears to be "J. P. Plummer".



**MAIRIE**  
DE  
**CAZAUBON**  
32150  
STATION THERMALE  
de  
BARBOTAN-LES-THERMES

DÉPARTEMENT DU GERS  
ARRONDISSEMENT DE CONDOM

**Arrivé le**  
**28 NOV. 2018**  
**D.D.T.M.**

Cazaubon, le 4 novembre 2009

COPIE ACTE DE DÉCÈS

ACTE N° 24

Le vingt- quatre octobre deux mil neuf à dix-neuf heures trente minutes, est décédé en son domicile « au Tourmé », **CAZAUBON** (Gers), **Antoine Marie Joseph Adrien d'ANTIN TOURNIER de VAILLAC**, né à CAUDÉRAN, (Gironde), le 24 mai 1938, retraité, fils de Marie Joseph François Arnaud d'ANTIN TOURNIER de VAILLAC et de Marie Françoise Agnès de CHÉRADE de MONTERON ; veuf de Brigitte DE SAINT PASTOU DE BONREPEAUX. --

**Antoine Marie**  
**Joseph Adrien**  
**d'ANTIN TOURNIER**  
de **VAILLAC**

Dressé le 26 octobre 2009, à 8 heures 20 minutes sur la déclaration de Marie-Thérèse RENDU veuve CAPDEPONT, 63 ans, médecin, domiciliée à CAZAUBON (Gers), « Jouanin », qui, lecture faite et invitée à lire l'acte, a signé avec Nous, Claude SAINRAPT, Maire de Cazaubon (Gers), Officier de l'Etat Civil./.

L'Officier d'Etat Civil,

*par délégation*





**ADSN** au service du développement notarial  
Fichier central de dispositions de dernières volontés (FCDDV)

ADSN 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cedex  
Tél.: 0 800 803 665 - Fax : 04 42 54 41 58  
adsn.fcddv@notaires.fr



ETUDE : 87069

Référence : AD MAT

Maîtres DEBROSSE A & N  
NOTAIRES ASSOCIES  
LE BOURG  
B.P 7  
MAGNAC BOURG  
87380 MAGNAC BOURG

27/11/09

05 novembre 2009

Folio 1 / 1



**ADSN**

Fichier Central des Dispositions de Dernières Volontés  
ADSN 95 avenue des Logissons 13107 VENELLES cedex 90 - Tél.: 0 800 803 665 - Fax : 04 42 54 41 58  
adsn.fcddv@notaires.fr

**COMPTE RENDU D'INTERROGATION**

Numéro : 2009110581143

Nom : D'ANTIN TOURNIER DE VAILLAC

Sexe : M

Prénoms : Antoine, Marie, Joseph, Adrien

Né(e) le : 24/05/1938 à : 33 CAUDERAN, GIRONDE, FRANCE

Conjoint : DE SAINT PASTOUX DE BONREPEAUX

Date de décès : 24/10/2009

*Aucune inscription au Fichier Central en date 05/11/2009*

Acte de naissance  
Copie Intégrale

22/11/93

Marié à Marie-Josée (Jeanne) le 25  
avril mil neuf cent soixante  
trois à  
Monsieur Marie Louis  
de Lafourcade.



le vingt quatre Mai mil neuf cent trente huit,  
à l'heure 30

ME 57701 96

est né à  
CAUDÉRAN 118 rue Pasteur Antoine Marie  
Joseph Adrien, du sexe masculin  
de Marie Joseph François Arnaud,  
d'Antoin Tourmier de Vaillac Lieutenant de  
Vaisseau né à Samatan le 10 Octobre 1908  
et de Marie Françoise Agnès Thérèse de  
Montbron sans profession née à CAUDÉRAN (G) le  
20 Janvier 1912 son épouse  
domiciliés à Biscarrosse Landes

N° 190  
Naissance

Dressé par Nous, le vingt cinq Mai  
mil neuf cent trente huit, à l'heure 16

d'Antoin Tourmier de Vaillac  
et déclaration faite par le père

qui, lecture faite, a signé avec Nous

RAOUL

DUFIL, Conseiller Délégué, Officier  
de l'Etat Civil

Le Conseiller Délégué.

Né à Paris (7<sup>e</sup>) le 21 avril 1979  
avec Brigitte de Saint PASTOUX DE  
BONAC PÉTEX. Mariage le 27 avril 1979.  
Décédé à Cazouan (Gers) le 24  
octobre 2003. - Union du 29 octobre  
2003

Mairie de CAUDÉRAN  
née à BORDEAUX  
le 22 Février 1965

Photocopie certifiée conforme  
à l'acte original

le 9 NOV. 2009

MAIRIE de BORDEAUX  
L'Officier de l'Etat-Civil



21/11/08

EXTRAIT DE L'ACTE DE MARIAGE N° 35 1382

Le vingt et un avril mil neuf cent soixante dix neuf à 17 heures devant nous ont comparu publiquement en la maison commune

ÉPOUX :

ÉPOUSE :

Nom d'ANTIN TOURNIER de VAILLAC  
Prénoms Antoine Marie Joseph Adrien

Nom DE SAINT PASTOU DE BONREPEAU  
Prénoms Brigitte

Né à Caudéran (Bordeaux) (Gironde)  
le 26 Mai  
mil neuf cent 38

Née à Cazaubon (Gen)  
le 25 Janvier  
mil neuf cent 43

Fils de (1) Marie Joseph François Arnaud  
d'ANTIN TOURNIER de VAILLAC  
et de (1) Marie Françoise Agnès de CHÉRAD E  
de MONTBRON son épouse

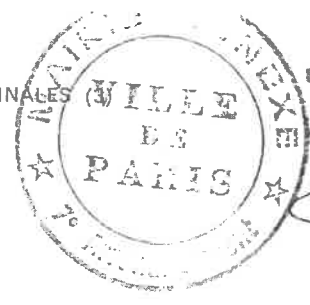
Fille de (1) Jean DE SAINT PASTOU  
DE BONREPEAUX décédé  
et de (1) Marie Thérèse Nicole d'ABBADIE  
DE BARRAU

Les futurs conjoints ont déclaré (2) qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage

Les futurs conjoints ont déclaré l'un après l'autre vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé au nom de la loi qu'ils sont unis par le mariage.

Délivré conforme au registre, le 21 Avril  
mil neuf cent 79

MENTIONS MARGINALES



L'officier de l'état civil  
L'Officier de l'état civil  
Délégué par le Maire

Signature of the official: *Chérad*

(1) Nom et prénoms du père et de la mère.  
(2) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage »  
ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le (date) par (nom et résidence du notaire) ».  
(3) Jugement de divorce, de séparation de corps, de rectification de l'acte, etc.

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° ..... DE L'ÉPOUX

Décédé le ..... (1)

à ..... (2)

Délivré conforme aux registres, le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie annexe

MENTIONS MARGINALES (3)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° 11 DE L'ÉPOUSE

Décédée le 10 juin 2009 (1)

à CARAUBON (Gen) (2)

Délivré conforme aux registres, le 11 juin 2009

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie annexe  
par délégation



MENTIONS MARGINALES (3)

(1) Date du décès.

(2) Lieu du décès.

(3) Jugement rectificatif notamment.

PREMIER ENFANT

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2518

Le treize août mil neuf cent quatre vingt

à douze heures dix

est né (1) Sophie Maïden, Marie,

Nicole d'ANTIN FOURNIER de VAILLAC

du sexe féminin à 27 ans

Haute Saône

Délivré conforme aux registres, le 20 août 1980

MENTIONS MARGINALES (3)



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° .....

Décédé le ..... (4)

à ..... (5)

Délivré conforme aux registres, le .....

L'officier de l'état civil  
Sceau de la mairie annexe

MENTIONS MARGINALES (3)

Voir texte des renvois en page 15